

AFFAIRE N° 46. - Renouvellement du contrat passé avec la
LIGUE REUNIONNAISE de FOOT.BALL pour l'exploitation du STADE de la
MONTAGNE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le contrat que la Commune a passé le 1er Janvier 1970 avec la LIGUE REUNIONNAISE de FOOT.BALL pour l'exploitation du STADE de la MONTAGNE est arrivé à expiration le 31 DECEMBRE dernier.

La question a été soumise à Monsieur NANDO qui a reçu une délégation permanente pour tout ce qui concerne les terrains de sport. Il a émis un avis favorable au renouvellement dudit contrat.

La Commission des Adjointes a cependant émis le vœu que la part des recettes perçues par la Ligue et reversée à la Commune soit portée de 10 à 20 %.

Messieurs, Mesdames, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.